

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Association INITIATIVE GRANVILLE-VILLEDIEU.INTERCOMS

**Siège social : 295 Rue de Jersey
50380 SAINT PAIR SUR MER**



AUDIT EXPERTISES



AUDIT EXPERTISES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31/12/2025**

A l'assemblée générale de l'Association INITIATIVE GRANVILLE-VILLEDIEU.INTERCOMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INITIATIVE GRANVILLE-VILLEDIEU.INTERCOMS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, dont le total bilan s'élève à 2 249 043 euros et le résultat net bénéficiaire à 67 178 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association INITIATIVE GRANVILLE-VILLEDIEU.INTERCOMS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables » exposée dans l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable qui relate le nouveau règlement comptable ANC N°2022 - 06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association INITIATIVE GRANVILLE VILLEDIEU - INTERCOMS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS

Le 29 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

SAS AUDIT EXPERTISES

Guillaume LEPROVOST

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Association INITIATIVE GRANVILLE-VILLEDIEU INTE

ZA DU CROISSANT

BP 24

50380 SAINT PAIR SUR MER

VOS EXPERTS



**Jérôme
Fleury**



**Frédéric
Tillard**



**Adeline
Pottier**



**Marie-Hermine
Tillard**

1768 Avenue des Matignon - 50400 GRANVILLE

Tél 02 33 91 16 70 / Fax 02 33 51 07 60
experts@co-pilotes.com - www.co-pilotes.com

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	10 729	6 766	3 964	2 663
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	110		110	107
	Prêts	845 240	43 618	801 622	680 721
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	856 080	50 384	805 696	683 491
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 400		4 400	4 000
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	53 390		53 390	25 333
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	270		270	272
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 385 287		1 385 287	1 352 906
	TOTAL (III)	1 443 347		1 443 347	1 382 511
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 299 427	50 384	2 249 043	2 066 002

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

310 176

230 758

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	(48 264)	(30 712)
	Fonds propres complémentaires	240 181	240 181
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	720 000	600 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	500 996	431 615
	Report à nouveau	72 526	69 381
	Excédent ou déficit de l'exercice	67 178	54 974
	Total des fonds propres (situation nette)	1 552 617	1 365 439
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	1 552 617	1 365 439
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 033	8 978
	Total des provisions	11 033	8 978
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	640 000	661 520
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994	1 700
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	11 209	10 225
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	33 190	18 140
	Total des dettes	685 393	691 585
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 249 043	2 066 002
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		67 177,78	54 973,97
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		165 393	83 065
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	90 370	80 200
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	99 270	70 450
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	83 000	83 800
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		16 062
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1	195
Total des produits d'exploitation		272 641	250 706
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	87 841	86 491
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	406	392
	Salaires	74 646	72 973
	Cotisations sociales	21 486	19 402
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 826	1 174
	Dotation aux provisions	2 055	1 955
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6 537	6 673
Total des charges d'exploitation		194 798	189 061
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 843	61 646

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		77 843	61 646
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 056	4 218
	Reprises sur dépréciations et provisions	13 069	7 063
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		17 126	11 281
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	30 401	17 948
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		30 401	17 948
RESULTAT FINANCIER		(13 275)	(6 667)
RESULTAT COURANT avant impôts		64 568	54 979
	Produits exceptionnels	2 708	40
	Charges exceptionnelles		3
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 708	37
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		98	42
TOTAL DES PRODUITS		292 474	262 027
TOTAL DES CHARGES		225 297	207 053
EXCEDENT ou DEFICIT		67 178	54 974
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		146 400	95 490
Prestations en nature		39 008	35 638
Bénévolat			
TOTAL		185 408	131 128
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		10 474	9 658
Prestations		28 534	25 980
Personnel bénévole		146 400	95 490
TOTAL		185 408	131 128

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Initiative Granville Terre et Mer est une association à but non lucratif dont l'objet est le financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Le réseau est fortement ancré localement sur le territoire de Granville et Villedieu intercom.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et pour la première fois conformément au règlement ANC N°2023-03 du 7 Juillet 2023 modifiant divers règlement de l'ANC 2022-06 du 4 Novembre 2022 lui même relatif au plan comptable général et au règlement ANC N° 2018-06 du 5 Décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 249 043 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **292 474 euros** et un total **charges** de **225 297 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **67 178 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Sauf la convention permanence des méthodes comptables;

Un changement de méthode a été apporté suite à la première application du règlement ANC N°2023-03

L'impact de ce changement sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation se trouvent au cas présent :

- La suppression des transferts de charges : les produits concernés sont désormais comptabilisés en déduction des charges correspondantes
- La comptabilisation en résultat exceptionnel limitée aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.
- La comptabilisation de la subvention

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Normes comptables Initiative France

L'association Initiative Granville Terre et Mer est membre de Initiative France qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements CRC n°99-03 relatifs au plan comptable général et CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion de la plateforme Initiative France.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens estimée à :

- Matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement de prêts d'honneur, sur la base du solde de prêts net de couverture par garantie lorsque depuis le déblocage du prêt :

- + de 3 échéances sont impayées, une dépréciation de 50% est calculée
- + de 6 échéances sont impayées, une dépréciation de 75% est calculée
- en cas de cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours, une dépréciation de 100% est calculée
- en cas de redressement judiciaire en cours, une dépréciation de 100% est calculée

L'estimation du taux de provision est préconisée selon les normes conseillées par Initiative France.

Une reprise de dépréciation est pratiquée lors de l'extinction du risque, retour à la normale des remboursements, échelonnement validé ou constatation de la perte définitive.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les pertes définitives sur prêt d'honneur sont validées par le Comité des risques ou le Conseil d'Administration après consultation du comité des risques . une perte de 6 527.78 € a été constatée au titre de l'exercice 2025.

Ainsi, pour l'exercice 2025, les dépréciations de prêts ont été mouvementées comme suit :

A nouveaux	26 287.16 euros
Dotations	30 400.54 euros
Reprises	<u>- 13 069.41 euros</u>
	43 618.29 euros

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrés dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et provisions constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

L'association INITIATIVE GRANVILLE TERRE ET MER a consenti et décaissé 65 prêts d'honneur sur 2025, soit 4 prêts d'honneur de moins que 2024 sur un montant total de 409 100 euros contre 439 500 euros en 2024.

12 prêts pour un montant de 59 000 € ont été également accordés en 2025 mais non décaissés.

prêts bruts engagés pour tiers	décaissés				non décaissés			
	exercice N		exercice N-1		exercice N		exercice N-1	
	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	141500	28			34000	11		
Bpifrance PHS	123000	31			16000	4		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

SOLDE FINANCIER AU 01/01/2025	1 352 906 €
FONCTIONNEMENT	
Subventions perçues	84 800 €
Cotisations des membres	72 230 €
Soustraction Lci je monte	80 600 €
Autres produits	- €
PCA cotisations 2026 encaissées 2025	33 190 €
Acquisitions immobilisations	- 3 130 €
Frais de fonctionnement	- 136 625 €
	<u>131 065 €</u>
	131 065 €
PRETS	
Remboursements de prêts créateurs	264 337 €
Prêts débloqués en 2025	- 409 100 €
Apports avec droits de reprise	150 000 €
Remboursement apports avec droits de reprise	- 60 000 €
Apports sans droits de reprise	- €
Remboursement apports sans droits de reprise	- €
Versement fonds associatif sans droit de reprise	- €
Participation aux pertes des prêts	2 708 €
Emprunts	150 000 €
Remboursements emprunts	- 171 520 €
	<u>73 575 €</u>
	- 73 575 €
ACTIVITE CLUB	
Recettes activité club encaissées	18 270 €
Dépenses activité club décaissées	- 47 393 €
	<u>29 124 €</u>
	- 29 124 €
PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts sur livrets	4 056 €
IS	- 42 €
	<u>4 014 €</u>
	4 014 €
SOLDE FINANCIERS AU 31/12/2025	1 385 287 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Décomposition de la trésorerie

Trésorerie	Exercice N	Exercice N-1
Trésorerie prêts	1 203 499.07 €	1 192 637.79 €
Trésorerie fonctionnement	181 586.04 €	129 305.83 €
Trésorerie autre	0.00 €	0.00 €
total trésorerie	1 385 085.11 €	1 321 943.62 €

Subventions

Sur 2025, les subventions de fonctionnement s'élèvent à 50 000 euros pour la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer et 20 000 euros pour la Communauté de Communes de Villedieu Intercom. Une subvention de la BPGO de 10 000 euros a été obtenue sur l'exercice afin de financer l'activité fonds de prêts. Enfin BPI France a accordé une subvention de 3 000 € mais elle n'est pas reçue à clôture de l'exercice.

Résultat

Le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

	Déficit	Excédent
Résultat net comptable		67 177.78 €
dont part du résultat de fonctionnement		91 036.69 €
dont part du résultat de gestion du fonds de prêt	23 858.91 €	

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 650 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 540 heures à des parrainages et 330 heures à des soirées et autres réunions. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 60 € /heure donne un montant de 91 200 euros. Les missions du président et des vice-présidents, ayant consacré 920 heures à IGTM sont évaluées à 55 200 euros.

Au total le bénévolat est évalué à 146 400 euros.

La valorisation des moyens mis à disposition est estimée à 39 008.17 €, elle se répartit de la manière suivante :

- Loyer du bureau de Granville : 5 306.76 €
- Loyer du bureau de Villedieu : 1 448.76 €
- Loyer de l'espace cuivre de Villedieu : 450.00 €
- Affranchissement du courrier : 1 103.65 €
- Téléphone et internet : 2 076.00 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Photocopies : 89.00 €
- Mise à disposition Château de la Crête : 3 000.00 €
- Mission comptable : 5 500 €
- Mise à disposition Château de la Lucerne : 6 800.00 €
- Conception annuaire Bleu Nacre : 3 000.00 €
- Abandon de frais km B.CHAON : 3 822.00 €
- Abandon de frais km S.ADRIEN : 172.00 €
- Abandon de frais km P.DOUCHIN : 1 468.00 €
- Abandon de frais km F.BEGUE FLECHE : 4 703 €
- Abandon de frais km S.ADRIEN : 69.00 €

Ces contributions volontaires en nature n'entraînent pas de flux financiers.

Fonds associatifs sans droit de reprise :

Le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel a consenti une subvention de 75 000 euros en 2016 pour augmenter nos fonds propres.

En 2018, la Banque Populaire Grand Ouest a consenti une subvention de 30 000 euros (10 000 €) versés sur 2018, le solde sur 2019 et 2020.

En 2020, la Région Normandie et la Communauté de Commune de Granville ont consenti des subventions respectives de 25 000 et 50 000 €.

En 2021, la Région Normandie a consenti une subvention de 25 000 euros perçue courant 2021.

L'association s'est engagée à utiliser ces subventions exclusivement au financement des opérations de prêt personnel pour les porteurs de projets sélectionnés par le comité d'agrément et non aux dépenses de fonctionnement de l'association.

Fonds associatifs avec droit de reprise :

Le Crédit Mutuel a consenti deux apports avec droit de reprise de 60 000 euros et 80 000 euros. Ce présent apport était assorti d'une restitution sur une durée de 5 ans, dont 1 an de différé possible.

Cependant, au cours de l'année 2025, l'association a procédé au remboursement anticipé de 30 000 € sur l'avance de Crédit Mutuel sur le prêt de 60 000 € ramenant le solde à 30 000 € et au remboursement anticipé de 20 000 € sur l'avance de Crédit Mutuel sur le prêt de 80 000 € ramenant le solde à 60 000 €.

En 2025, le Crédit Mutuel a consenti un apport avec droit de reprise de 130 000 euros. Les remboursements prévisionnels se feront ainsi :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- 2026 : 32 500 €
- 2027 : 32 500 €
- 2028 : 32 500 €
- 2029 : 32 500 €

En 2019, la communauté de commune "Granville Terre et Mer" a consenti un apport avec droit de reprise de 50 000 euros. Le présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme d'un délai de 5 ans. au cours de l'année 2025, l'association a procédé au remboursement de 10 000 €.

En 2020 cette même entité a consenti un apport avec droit de reprise de 100 000 € au titre du fond des prêts d'honneur Transition - Covid-19. Le présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme d'un délai de 6 ans. Dans le courant de l'année 2024, l'association a procédé au remboursement anticipé de 10 000 € ramenant ainsi le solde de ce dernier à 90 000 €. Cette somme n'a pas été reprise sur l'année 2025.

Courant 2020, BPI France a consenti un apport avec droit de reprise de 50 000 €. Le présent apport est assorti d'un droit de reprise au terme d'un délai de 6 ans

En 2021, la Région Normandie a consenti un apport avec droit de reprise de 100 000 euros perçue courant 2022.

En 2022, la Région Normandie a consenti un apport avec droit de reprise de 60 000 euros dont 24 000 € perçue courant 2023.

En 2023, la Région Normandie a consenti de nouveau un apport avec droit de reprise de 60 000 euros dont 24 000 € perçu le 27/06/2024.

En 2024, la Région Normandie a consenti de nouveau un apport avec droit de reprise de 50 000 euros dont 20 000 € perçu le 27/05/2025 .

Enfin en 2025, la Région Normandie a consenti de nouveau un apport avec droit de reprise de 50 000 euros non perçu à la date de la clôture des comptes 31/12/2025.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

Pour rappel en 2019 :

La BPGO a consenti un prêt à taux zéro de 60 000 euros. Ce prêt sera débloqué en trois phases :

- 20 000 euros courant 2019 ;
- 20 000 euros courant 2020;
- 20 000 euros courant 2021.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ce prêt sera remboursé en trois annuités :

- 20 000 euros au 31 Mars 2024 ;
- 20 000 euros au 31 Mars 2025 ;
- 20 000 euros au 31 Mars 2026.

Enfin le Crédit Mutuel a consenti un prêt à taux zéro de 100 000 euros. Ce prêt devait être remboursé initialement en trois annuités :

- 33 000 euros au 30 Avril 2024 ;
- 33 000 euros au 30 Avril 2025 ;
- 34 000 euros au 30 Avril 2026.

L'association a procédé au remboursement anticipé de 60 000 € fin 2023 ramenant ainsi le solde à 40 000 €.

Sur l'année 2024, L'association a procédé au remboursement anticipé de 7 000 € courant 2024 ramenant ainsi le solde à 33 000 €

Enfin, Sur l'année 2025, L'association a procédé au remboursement anticipé de 33 000 € ramenant ainsi le solde de ce dernier à 0 €

Pour rappel en 2021 :

Le Crédit Mutuel a consenti un prêt à taux zéro de 100 000 euros. A la date de la clôture des comptes, le Crédit Mutuel a débloqué 50 000 euros au titre de ce dernier.

Sur l'année 2024, L'association a procédé au remboursement anticipé de 20 000 € courant 2024 ramenant ainsi le solde à 80 000 €

Aucun remboursement n'a eu lieu dans le courant de l'année 2025.

Pour rappel en 2022 :

Le Crédit Mutuel a libéré le solde de 50 000 € du prêt à taux zéro accordé courant 2021.

Le Crédit Agricole de Normandie a consenti trois prêts à taux zéro de 80 000 euros, 30 000 € et 140 000 € respectivement au titre d'un prêt "fond création/reprise", d'un prêt "fond croissance et d'un prêt autre "fond création/ reprise".

La durée maximale de ces prêts sera de 5 ans avec différé de 4 ans.

Sur l'année 2025, L'association a procédé au remboursement anticipé de 20 000 € sur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'enveloppe des 30 000 € ramenant ainsi le solde à 10 000 € et elle a procédé au remboursement anticipé de la totalité du prêt des 80 000 €.

La Caisse d'Epargne a consenti un prêt à taux zéro de 40 000 euros. Le remboursement se fera en une seule échéance à l'expiration d'un délai de 5 ans.

Pour rappel en 2023 :

Le Crédit Mutuel a consenti deux prêts à taux zéro de 32 400 euros et de 42 600 euros .

La restitution de ce premier été prévu sur une durée de 5 ans dont 1 an de différé possible. Sur l'année 2024, L'association a procédé au remboursement anticipé de 22 400 € courant 2024 ramenant ainsi le solde à 10 000 €. Sur l'année 2025, l'association a procédé au remboursement anticipé de 10 000 € ramenant ainsi le solde de ce dernier à 0 €

La restitution de ce second été prévu sur une durée de 3 ans. Sur l'année 2024, L'association a procédé au remboursement anticipé de 34 080 € courant 2024 ramenant ainsi le solde à 8 520 €. Sur l'année 2025, l'association a procédé au remboursement anticipé de 8 520 € ramenant ainsi le solde de ce dernier à 0 €

Pour rappel en 2024 :

Le Crédit Agricole de Normandie a consenti deux prêts à taux zéro de 150 000 euros et 50 000 € respectivement au titre d'avance remboursable.

La durée maximale de ces prêts sera de 5 ans avec différé de 4 ans.

En 2025 :

Le Crédit Agricole de Normandie a consenti un prêt à taux zéro de 150 000 euros au titre d'avance remboursable.

La durée maximale de ces prêts sera de 5 ans avec différé de 4 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Annexe : Décomposition du compte de résultat par activité

	total	fonctionnement	prêts	autres activités
produits exploitation	272 641 €	272 641 €	0 €	0 €
charges exploitation	194 798 €	188 270 €	6 528 €	0 €
résultat exploitation	77 843 €	84 371 €	-6 528 €	0 €
produits financiers	17 126 €	4 056 €	13 070 €	0 €
charges financières	30 401 €	0 €	30 401 €	0 €
résultat financier	-13 274 €	4 056 €	-17 331 €	0 €
résultat courant	64 569 €	88 427 €	-23 858 €	0 €
produits except.	2 707 €	0 €	2 707 €	0 €
charges except + is	98 €	98 €	0 €	0 €
résultat exceptionnel	2 609 €	-98 €	2 707 €	0 €
résultat net	67 178 €	88 329 €	-21 151 €	0 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

VENTILATION FONDS PROPRES

FONDS DE PRÊTS D'HONNEUR SANS DROIT DE REPRISE

FONDS PROPRES STATUTAIRES	0 €
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	240 181 €
FONDS DE PRETS TRANSITION	31 374 €
PROVISION / APPORTS SANS DROITS DE REPRISE	-13 098 €
PERTES / APPORTS SANS DROITS DE REPRISE	-66 541 €

FONDS DE PRETS D'HONNEUR AVEC DROIT DE REPRISE

FONDS PROPRES STATUTAIRES	0 €
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	720 000 €

ECART DE REEVALUATION

RESERVES

RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	0 €
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	0 €
AUTRES	500 996 €

REPORT A NOUVEAU FONDS DE PRETS D'HONNEUR 0 €

EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE DU FONDS DE PRETS D'HONNEUR -23 858 €

TOTAL DES FONDS DE PRETS D'HONNEUR (SITUATION NETTE) 1 389 055 €

REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT 72 526 €

EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT 91 037 €

TOTAL DES FONDS DU FONCTIONNEMENT (SITUATION NETTE) 163 563 €

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES 0 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 0 €

PROVISIONS REGLEMENTEES 0 €

TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES 0 €

TOTAL DES FONDS PROPRES 1 552 617 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 872					1 872
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 497		3 965		2 605	8 857
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 369		3 965		2 605	10 729
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	107		3			110
	Prêts et autres immobilisations financières	707 008		409 100		270 868	845 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	707 115		409 103		270 868	845 350
TOTAL		716 484		413 068		273 473	856 080

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 872			1 872
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 834	1 826	1 766	4 894
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 706	1 826	1 766	6 766
TOTAL		6 706	1 826	1 766	6 766

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	845 240	310 176	535 064
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	4 400	4 400	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	390	390	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	53 000	53 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	270	270	
TOTAL DES CREANCES		903 300	368 236	535 064
Prêts accordés en cours d'exercice		409 100		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		270 868		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	640 000	120 000	520 000	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	994	994		
	Personnel et comptes rattachés	4 888	4 888		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 128	6 128		
	Impôts sur les bénéfices	98	98		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	96	96		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	33 190	33 190		
TOTAL DES DETTES		685 393	165 393	520 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		53 186
Autres créances		53 186
ETAT SUBVENTION A RECEVOIR	50 000	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 000	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	186	

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		7 003
Dettes fiscales et sociales		7 003
DETTE PROVISIONNEES CONGES	4 888	
PROVIS. CHARGES SOCIALES S CP	2 081	
ETAT CHARGES A PAYER	34	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	240 181			240 181
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	69 381	72 526	69 381	72 526
Résultat de l'exercice	54 974		54 974	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	600 000	180 000	60 000	720 000
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	964 536	252 526	184 355	1 032 707